

LE JOUR, 1954
04 AOÛT 1954

DÉFENSE COMMUNE

DÉFENSE DE L'ETAT

En Proche-Orient, le conflit anglo-égyptien terminé, **l'organisation de la défense commune commence.**

Qu'est devenue la passion d'hier pour la neutralité ? Où sont les arguments futiles qu'on proposait sans conviction et qui ne convainquaient personne ?

Mais nous qui parlions de la défense commune avant que l'Occident ne nous l'offrit, nous pouvons aujourd'hui dire plus clairement ce que nous en pensons,

Cette défense commune ne vaudra pour nous que par la façon dont elle sera conçue. **Il s'agit de savoir quels seront nos engagements et où ils nous mèneront.**

Le Proche-Orient a une valeur régionale que l'Occident a longtemps méconnue. Il a une valeur et des limites méditerranéennes.

Si, dans la défense commune, le Proche-Orient en tant que tel, ne doit pas être défendu, ce n'est pas la peine d'entreprendre cette défense.

Il n'y a pas que le danger communiste dans le monde ; il y en a d'autres. Pour les Proche-Orientaux comme nous, il y a le danger d'Israël et la confusion de l'Asie. La défense régionale suppose le respect d'une région tenue pour géographiquement, socialement et politiquement homogène.

Nous nous efforçons depuis longtemps de tirer ce Proche-Orient de sa disgrâce, de le soustraire aux complications inextricables où les commodités d'une stratégie sans entrailles l'ont mis.

Voici que nous nous adressons aux Libanais qui ont la responsabilité de notre politique extérieure et de notre défense nationale pour leur dire ceci ; **si petit que soit le Liban, consentirez-vous pour lui à une défense commune qui le désoriente jusqu'à le mettre dans la subordination directe ou indirecte du Pakistan par exemple et dans le climat politique de la mer des Indes ? Ou lutterez-vous au contraire pour ne pas accepter pour lui des liens inquiétants au-delà de la région qui est la sienne ?** L'argument vaut également pour l'Egypte et pour la Syrie.

De même qu'une défense balkanique existe, **une défense proche-orientale s'impose à quoi la Turquie et la Grèce ne sauraient être étrangères,** mais qui, ne nous mènerait pas plus loin.

Si nous ne défendons pas notre personnalité, si nous ne défendons pas notre visage que défendrons-nous qui en vaille la peine ? Pour quoi lutte donc l'Occident, si ce n'est pour des libertés ? Et que signifierait pour nous l'entreprise entière, si elle devait laisser notre âme pantelante ?

Nous ne pouvons pas laisser logiquement à l'Egypte seule le soin de la décision. Ce serait l'affaiblir. C'est le moment d'une présence libanaise dans le monde arabe, attentive et vigilante ; c'est le moment d'un effort vigoureux et lucide.

Est-ce notre Gouvernement, comme il est, qui défendra raisonnablement l'Etat ?